

Le Maire vous répond !



© Villeparisis

Vous avez une question à poser au maire ? Cette nouvelle rubrique "Le maire vous répond" est faite pour cela ! Posez vos questions via ce formulaire.

Toutes les questions doivent être d'ordre général et une réponse sera apportée sur Villeparisis.mag et sur cette page dans les prochaines semaines. Toutes les questions posées recevront une réponse par mail.

Quelles actions prévoyez vous pour lutter contre le stationnement sauvage ?

Question posée par Sandrine :

Comme dans beaucoup de villes, à Villeparisis nous avons un problème de stationnement sauvage, comme les véhicules garés sur la chaussée qui masquent un passage piéton, les véhicules garés près d'une intersection de routes, un virage, sur des places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et devant des sorties de garage par exemple. Les verbalisations sont le premier levier d'action contre le stationnement gênant. En 2023, la police municipale a établi plus de 2 700 procès-verbaux. Aussi, 223 véhicules ont fait l'objet d'une procédure d'une mise en fourrière. Nous identifions des secteurs en particulier, pour lesquels nous menons une campagne de communication et de prévention en amont, avant de passer à une phase de verbalisation. Mais pour que cela fonctionne, il est nécessaire que nous nous comportions tous en bonne intelligence. Mieux stationner, c'est permettre à toutes et tous de circuler en toute sécurité dans nos rues.

Quand débutera la construction du nouveau lycée ?

Question posée par Ilyes et par Sophie :

Je suis très heureux que ce beau projet nous stimule tous. La construction d'un lycée est de la compétence de la Région Île-de-France. C'est la Région qui définit le calendrier des travaux. Lors de la cérémonie des vœux de Villeparisis, la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a rappelé la livraison du lycée pour la rentrée 2027. Les travaux devraient donc débuter au dernier semestre 2025.

Est-ce qu'un jour des jeux seront proposés aux enfants à la place du marché ?

Question posée par Naima :

Un projet du budget de participation citoyenne qui porte sur la rénovation de l'aire de jeux du quartier du Mail de l'Ourcq sera bientôt réalisé, au printemps. Je vous invite à proposer des projets à la 4e session de dépôt de projets au budget de participation citoyenne, qui aura lieu à l'automne !

Pourquoi la taxe foncière a-t-elle augmenté cette année ?

Question posée par Djamila :

Depuis deux ans, la crise énergétique et l'inflation impactent le budget des collectivités territoriales comme jamais. À Villeparisis, cela représente plus de 3 millions d'euros d'augmentation de dépenses contraintes. En 2023, la Ville a décidé, en responsabilité, l'augmentation du taux de taxe foncière de 4,7 %, couplée à la revalorisation des bases décidée par l'État. Cela représente, en 2023, une augmentation de plus de 11,5 % de la taxe foncière. Cette augmentation (1,5 million d'euros) ne couvre que 50% des charges supplémentaires liées à l'inflation. Notre défi quotidien est de continuer à vous proposer des services adaptés et de qualité et de vous accompagner au mieux.

Pourquoi autant de bâtiments se construisent sur la rue rossignol (5 parcelles sont en vente) et un peu partout sur Villeparisis ?

Question posée par Jean Manuel via participation.villeparisis.fr :

Villeparisis a été jugée carencée par la Préfecture de 2017 à 2021. Cette carence nous a fait perdre la Maîtrise de notre urbanisation pendant trop d'années et cela a permis la construction de programmes de logements collectifs avec une densification non maîtrisée et non adaptée aux moyens de notre Ville. Nous ne souhaitons pas retrouver cette situation de carence qui pénaliserait bien trop encore notre Ville. Nous assumons donc de permettre la construction, mais maintenant à notre rythme et selon nos conditions. Par ailleurs, la Ville ne peut pas acquérir, bien évidemment, chaque parcelle en vente pour empêcher la construction de logements. Le coût financier serait insupportable et cela ne permettrait pas de répondre aux objectifs de la loi SRU. Pour compléter ma réponse, je vous invite à prendre connaissance du dossier consacré à l'urbanisme dans ce magazine.

À quand l'installation de nouveaux médecins dans notre ville ?

Question posée par Nadège C. via participation.villeparisis.fr

Très bonne question! Effectivement, Villeparisis n'échappe pas au phénomène de désertification médicale, particulièrement en Seine-et-Marne. Depuis fin 2020, nous travaillons deux démarches parallèles avec nos partenaires: la faisabilité d'ouvrir un centre de santé municipal, et la possibilité d'accueillir une maison pluridisciplinaire. nous avons, pour cette dernière, réalisé les démarches nécessaires à la mise à disposition d'un terrain pour un collectif de médecins, mais malheureusement le projet n'a pu aboutir, faute de financements suffisants. Nous poursuivons le travail.

Qu'en est-il de la stérilisation des chats errants ?

Question posée par Christelle D. via instagram

La gestion des chats errants est un sujet complexe et sensible pour lequel la Ville est mobilisée. À Villeparisis, elle est organisée par l'association « l'école du chat » qui organise des trappes. Par ailleurs, la Ville aide l'association via une subvention de 2 000 €. La mise en place d'un dispositif dit « chats libres » appuyé par une association peut permettre de limiter la propagation des chats errants mais pose la question du statut du « chat libre » et de la prise en charge des frais vétérinaires complémentaires.

Que pensez-vous faire à la place de l'ancien Leclerc? Un parking serait bien utile

Question posée par Agnès B. via participation.villeparisis.fr

Le terrain de l'ancien E.Leclerc près du marché de Villeparisis n'appartient pas à la Ville mais à un propriétaire privé. Aujourd'hui, la Ville n'a pas les moyens d'acquérir ce terrain et elle est en discussion depuis plusieurs années avec le propriétaire sur le devenir de cette parcelle, qui dans le cadre du nouveau PLU, pourra accueillir potentiellement quelques logements ainsi, que des commerces et des services publics en s'intégrant respectueusement dans l'environnement local. L'équipe municipale précédente, avait prévu la construction de 193 logements que l'État avait validé dans le cadre du programme local de l'habitat. Ce projet n'est pas acceptable en l'état. Nous sommes mobilisés pour trouver une solution qui réduira de manière importante le nombre de logements.

A qui incombe de réhabiliter la dalle de pavés autobloquants derrière la Maison pour tous et au centre des immeubles ? à la mairie ou au bailleur ?

Question posée par Dominique S. via participation.villeparisis.fr

La dalle en question est située au-dessus du parking souterrain de la résidence. Sa réhabilitation relève donc du ressort du bailleur propriétaire du parking. Nous allons étudier avec le bailleur, les

solutions afin de sécuriser et rénover la place pour l'année 2025. En 2024, des aménagements paysagers et l'installation de mobiliers urbains vont être réalisés.

Dans notre chère ville, nous observons beaucoup de construction de logements or nous villeparisiens ne sommes pas prioritaire pour y accéder sachant que nous somme en attente depuis plusieurs années. Pourquoi cela ?

Question posée par Naima NS. via participation.villeparisis.fr

Toutes les constructions sur notre commune ne sont pas des logements sociaux, néanmoins s'agissant du parc locatif social, aussi bien sur les nouvelles opérations que sur les logements vacants de résidences existantes, les quotas d'attribution de logement pour les différents réservataires sont réparties comme suit: 50% pour Action Logement (1% patronal), 30% pour l'Etat (Prefecture) et enfin seulement 20% pour la commune.

Face au peu de logements qui nous sont alloués et au nombre conséquent de demandes (plus de 1600 dossiers déposés), nous avons écrit au Ministre du Logement pour demander que le pourcentage de l'Etat revienne aux communes en primo attribution et par ailleurs nous avons défini comme critère d'attribution important le lien du demandeur avec notre commune (lieu de vie et de travail). N'hésitez pas à contacter directement le service Logement sur leurs permanences téléphoniques pour faire le point sur votre dossier.

Suite à la tempête de grêle du 1er mai, le toit de ma véranda est criblé de trous. Est-ce que Villeparisis va passer en catastrophe naturelle suite à cette tempête de grêle ?

Question posée par Vanessa H. via participation.villeparisis.fr

Vous n'êtes pas sans savoir que le dérèglement climatique à de lourdes conséquences sur la météo et en particulier à Villeparisis. La tempête du 1er mai a été classée par météo France « épisode orageux significatif sans être exceptionnel », une demande de reconnaissance catastrophe naturelle a donc peu de chance d'être validée par les service de l'Etat. Enfin, la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle a une incidence durable sur les polices d'assurance des habitants des villes concernées en particulier sur leurs cotisations et leurs franchises.

Indique un champ requis

Vos coordonnées

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Téléphone 2	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>

Dans quel quartier habitez-vous ?

<input type="radio"/> Vieux Pays / Bois Fleuri
<input type="radio"/> Normandie-Niemen / Poitou
<input type="radio"/> Le marché
<input type="radio"/> Boisparisis
<input type="radio"/> Renan / Lavoisier / La poste / Centre Culturel
<input type="radio"/> Le Parisis

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

<input type="radio"/> Entre 16 et 25 ans inclus
<input type="radio"/> Entre 26 et 59 ans inclus
<input type="radio"/> 60 et plus

Votre question

<input type="text"/>

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Enregistrer